Nations Unies E/CN.6/2006/NGO/25

Conseil économique et social

Distr. générale
26 janvier 2006
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme
Cinquantième session
27 février-10 mars 2006
Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*
Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives

Déclaration présentée par le Comité des États-Unis pour UNIFEM, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996.

* * *

* E/CN.6/2006/1.

06-22507 (F) 160206 160206

Déclaration

Le Comité des États-Unis pour UNIFEM (UNIFEM/USA) appuie les programmes novateurs et dynamiques du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) qui revêtent une importance particulière pour les deux domaines examinés lors de la cinquantième session de la Commission de la condition de la femme, à savoir :

- Le renforcement de la participation des femmes au développement : instauration d'un environnement propice à l'égalité des sexes et à la promotion de la femme, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et du travail;
- La participation des femmes et des hommes, sur un pied d'égalité, à tous les niveaux de la prise de décisions.

Conformément à son mandat consistant à faire participer les femmes aux principales activités de développement, en particulier au stade du préinvestissement, UNIFEM joue un rôle de premier plan dans la promotion des droits et de la sécurité économiques des femmes, en tant que moyens de lutter contre leur pauvreté et leur exclusion. Ses activités visent au premier chef à garantir aux femmes et aux filles leurs droits à la terre et à l'héritage et à faciliter leur accès à un emploi convenable, aux ressources, aux marchés, à la formation et aux technologies de l'information.

La récente publication d'UNIFEM intitulée *Progress of the World's Women 2005* (*Progrès des femmes à travers le monde en 2005*) montre à l'évidence que la sécurité économique passe par un emploi convenable et illustre le fait que, dans le monde entier, les femmes sont plus présentes dans les emplois mal payés, dangereux et précaires, concentrés dans le secteur non structuré qui demande une attention particulière. Cette étude fournit des exemples de ce qui peut et devrait être fait pour aider les travailleurs pauvres, en particulier les femmes, à compresser les coûts et à maximiser les avantages de leur travail. Elle signale en outre la nécessité de militer contre la création d'emplois non structurés, précaires et mal payés en élargissant les possibilités d'emploi dans le secteur structuré tout en prenant des dispositions pour améliorer la protection sociale et la représentation des travailleurs pauvres, des femmes en particulier.

En outre, un des domaines stratégiques prioritaires d'UNIFEM, mettre un terme à la violence à l'égard des femmes, est axé sur « le renforcement de leur participation au développement » par le biais d'initiatives visant à améliorer l'éducation et la santé. Depuis sa création en 1997, le Fonds d'affectation spéciale d'UNIFEM pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, qui finance des projets novateurs, surtout aux niveaux national et régional, a alloué 10 millions de dollars de dons à 178 initiatives qui, dans 100 pays, visent à éduquer les femmes et à renforcer leurs moyens de lutte contre la violence.

Autre domaine stratégique prioritaire d'UNIFEM : enrayer la propagation du VIH/sida chez les femmes et les filles. La violence sexiste est d'ailleurs un des principaux facteurs de l'infection au VIH. UNIFEM fait appel à un large éventail de partenaires allant des gouvernements et des parlementaires à des groupes confessionnels et à des villages locaux pour mieux sensibiliser le public et prévenir la propagation du VIH/sida.

Le Fonds d'affectation spéciale a considérablement facilité le recensement des stratégies prospectives d'action visant à favoriser l'égalité des sexes et la promotion des femmes et des filles. Toutefois, il n'est actuellement en mesure d'appuyer qu'une demande de don sur 15, ce qui laisse chaque année sans financement des centaines de projets valables. UNIFEM/USA exhorte donc les États Membres et les donateurs privés à accroître leur appui à ce Fonds pour accroître son potentiel de mécanisme solide d'action mondiale en faveur des droits fondamentaux des femmes.

UNIFEM/USA appuie les activités d'UNIFEM contre la violence à l'égard des femmes, tant en organisant chaque année des marches de printemps où les dons des organisations participantes sont alloués au Fonds d'affectation spéciale qu'en encourageant ses comités à organiser des manifestations annuelles visant sensibiliser le public et à recueillir des ressources pour l'action d'UNIFEM contre la violence.

Les efforts d'UNIFEM pour atteindre son objectif stratégique d'égalité des sexes en régime démocratique, en temps de paix comme en temps de guerre, sont axés sur le deuxième thème de la Commission de la condition de la femme, à savoir « participation des femmes et des hommes, sur un pied d'égalité, à tous les niveaux de la prise de décisions ». Les programmes d'UNIFEM contribuent tout spécialement à favoriser le rôle central des femmes dans les négociations de paix et dans les situations d'après conflit en Afrique et en Asie. En Afghanistan et en Iraq, où de nouvelles constitutions et de nouveaux organes directeurs sont créés, UNIFEM a, pour assurer une forte participation des femmes, inculqué leurs droits aux fonctionnaires et aux organisations non gouvernementales.

Pour parvenir à l'égalité des sexes dans le monde entier, UNIFEM/USA appuie vigoureusement l'action d'UNIFEM visant à renforcer et à élargir la satisfaction des États Membres aux obligations qu'impose la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi qu'à promouvoir le retrait des réserves à ladite Convention et sa ratification universelle.

UNIFEM/USA appelle l'attention sur cette année qui marque le trentième anniversaire d'UNIFEM et invite encore les États Membres à fournir des ressources financières suffisantes à cet important organisme des Nations Unies pour lui permettre de poursuivre et d'élargir son action en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.